

COPIE POUR APPROBATION

Date de délivrance : 30.03.2023

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 décembre 2022

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 décembre 2022

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 14
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Principales activités	15



Société
de comptables
professionnels
agrés



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de la
Chambre de l'assurance de dommages

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;



- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Amyot Gélinas, A.E.N.C.N.L.*¹

Saint-Jérôme
Le 29 mars 2023

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A126493

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022	2021
PRODUITS		
Cotisations	5 215 819 \$	5 013 935 \$
Développement professionnel	909 380	1 121 584
Greffe - amendes disciplinaires	174 629	151 162
	6 299 828	6 286 681
CHARGES		
Salaires et charges sociales	3 174 761	3 055 559
Principales activités (annexe A)	2 729 091	1 993 799
Amortissements	193 944	141 440
	6 097 796	5 190 798
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES PRODUITS	202 032	1 095 883
AUTRES PRODUITS (CHARGES)		
Revenus de placements	265 146	163 062
Variation de la juste valeur des placements	(1 064 971)	146 202
	(799 825)	309 264
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(597 793) \$	1 405 147 \$

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	Investi en immobilisations, actifs incorporels et progiciel de gestion intégré (CRM)	Non affecté	2022 Total	2021 Total
SOLDE AU DÉBUT	560 835 \$	5 751 501 \$	6 312 336 \$	4 907 189 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(193 943)	(403 850)	(597 793)	1 405 147
Investissement en immobilisations	478 454	(478 454)	-	-
SOLDE À LA FIN	845 346 \$	4 869 197 \$	5 714 543 \$	6 312 336 \$

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

BILAN

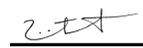
31 décembre 2022

	2022	2021
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	517 858 \$	1 115 801 \$
Dépôt à terme, 4,27 %, échéant en janvier 2023	300 000	-
Débiteurs (note 4)	599 095	471 095
Charges payées d'avance	65 123	146 333
	1 482 076	1 733 229
FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE , à la juste valeur	7 044 555	7 437 538
LOYER PAYÉ D'AVANCE	78 856	65 338
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	86 249	124 685
ACTIFS INCORPORELS (note 6)	131 370	225 876
ACTIF AU TITRE DE L'IMPLANTATION DU PROGICIEL DE GESTION INTÉGRÉ (CRM)	627 727	210 274
	9 450 833 \$	9 796 940 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	619 579 \$	560 120 \$
Cotisations perçues d'avance	2 839 273	2 663 849
Produits reportés	277 438	260 635
	3 736 290	3 484 604
ACTIF NET		
Investi en immobilisations, actifs incorporels et progiciel de gestion intégré (CRM)	845 346	560 835
Non affecté	4 869 197	5 751 501
	5 714 543	6 312 336
	9 450 833 \$	9 796 940 \$

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 8)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

 _____, administrateur

 _____, administrateur

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES**FLUX DE TRÉSORERIE**

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022	2021
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(597 793) \$	1 405 147 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissements	193 943	141 440
Amortissement des avantages incitatifs de location	(13 518)	(13 519)
Variation de la juste valeur des placements évalués à la juste valeur	1 064 971	(146 202)
	647 603	1 386 866
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	204 896	168 326
	852 499	1 555 192
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(932 088)	(3 357 256)
Produit de la cession de placements	260 100	2 105 324
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 712)	(56 592)
Acquisition d'actifs incorporels	(55 289)	(362 337)
Décassement relatif au progiciel de gestion intégré (CRM)	(417 453)	(210 274)
	(1 150 442)	(1 881 135)
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	(297 943)	(325 943)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		
	1 115 801	1 441 744
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		
	817 858 \$	1 115 801 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et du dépôt à terme.

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2022

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

La Chambre de l'assurance de dommages (ci-après « ChAD ») est constituée en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, sanctionnée le 20 juin 1998 par le gouvernement du Québec.

La ChAD a pour mission d'assurer la protection du public en matière d'assurance de dommages et d'expertise en règlement de sinistres.

Le 11 décembre 2002, le projet de loi 107, Loi sur l'Autorité des marchés financiers, a été adopté et sanctionné. La nouvelle loi reconnaît la ChAD en lui octroyant le statut d'organisme d'autoréglementation.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables et de l'actif au titre de l'imputation du progiciel de gestion intégré (CRM).

Comptabilisation des produits

Les cotisations et les produits provenant du développement professionnel et du greffe sont comptabilisés sur une base d'exercice. Les montants perçus pour la période excédant la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de produits reportés.

Les revenus de placements sont constitués des intérêts sur la trésorerie et des intérêts et dividendes sur les fonds négociés en bourse nets des frais de gestion. Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les autres produits sont constatés à titre de produits lorsque le service a été rendu ou lorsque les biens ont été livrés.

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La ChAD évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans le marché monétaire, des fonds négociés en bourse et des obligations, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, du dépôt à terme, des cotisations et comptes clients à recevoir.

Les placements dans des fonds négociés en bourse sont comptabilisés à la juste valeur.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux ou périodes
Mobilier de bureau	solde décroissant	20 %
Équipement informatique - plan TI	linéaire	5 ans
Équipement informatique	linéaire	4 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Cours en ligne	3 ans
Gestion de la formation continue	4 ans
Logiciels - plan TI	5 ans
Développement - cours obligatoires	2 ans

Actif au titre de l'implantation d'un progiciel

L'actif au titre de l'implantation d'un progiciel de gestion intégré (CRM) est comptabilisé au coût. Il sera amorti en fonction de sa durée de vie utile de sept ans, selon la méthode linéaire. Au 31 décembre 2022, le progiciel de gestion intégré (CRM) n'est pas amorti puisqu'il n'est pas pleinement mis en service.

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

3. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

Accords d'infonuagique

Le 1er janvier 2022, l'organisme a adopté, de façon anticipé, la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-20 Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client. La NOC-20 prévoit des indications spécifiques faisant autorité concernant le traitement comptable des dépenses liées à un accord d'infonuagique par le client. Auparavant, les accords d'infonuagique étaient comptabilisés conformément à d'autres chapitres applicables aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif.

La NOC-20 contient les principales indications suivantes :

- l'organisme devra établir sa propre méthode de répartition de la contrepartie d'un accord d'infonuagique, sur une base rationnelle et cohérente, entre les composantes séparables importantes de cet accord;
- une mesure de simplification facultative qui permet à l'organisme de comptabiliser en charges, lorsqu'elles sont engagées, les dépenses liées à un accord d'infonuagique entrant dans le champ d'application de la NOC-20;
- si l'organisme n'applique pas la mesure de simplification, elle doit déterminer si la composante logicielle constitue :
 - ou bien un actif incorporel, auquel cas les indications du chapitre 3064, Écarts d'acquisition et actifs incorporels, s'appliquent à la comptabilisation des dépenses liées aux activités d'implantation,
 - ou bien un service, auquel cas la note d'orientation prévoit un choix de méthode comptable, à savoir que les dépenses liées aux activités d'implantation peuvent être inscrites à titre d'actif ou comptabilisées en charges.

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2022

3. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES (suite)

- l'organisme devra fournir des informations pour aider les utilisateurs à reconnaître les dépenses inscrites à titre d'actif ou comptabilisées en charges, et l'incidence continue sur les flux de trésorerie de la mise en œuvre d'un accord d'infonuagique.

L'organisme a fait le choix de ne pas appliquer la mesure de simplification. L'organisme a déterminé que la composante logicielle constitue un logiciel-service et a fait le choix d'inscrire à l'actif les dépenses liées aux activités d'implantation.

Les effets de l'adoption de la NOC-20 sur les états financiers de l'organisme, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021, ont été appliquées de manière rétrospective et ont entraîné le reclassement, au 31 décembre 2021, d'un montant de 210 274 \$ dans l'actif à long terme, du poste « Actifs incorporels » vers le poste « Actif au titre de l'implantation du progiciel de gestion intégré (CRM) ».

Instruments financiers - Instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés

L'organisme a adopté les modifications au chapitre 3856, Instruments financiers, relatives à la comptabilisation des instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés.

Ces nouvelles exigences prévoient principalement qu'un tel instrument financier soit initialement évalué au coût. Ce coût dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

L'évaluation ultérieure dépend de la méthode utilisée initialement et sera généralement le coût, diminué pour tenir compte de la dépréciation, ou la juste valeur.

L'adoption de ces nouvelles exigences n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisme.

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2022

4. DÉBITEURS

	2022	2021
Cotisations à recevoir via l'Autorité des marchés financiers	100 058 \$	108 572 \$
Cotisations perçues et à recevoir de l'Autorité des marchés financiers	247 769	196 134
Comptes clients	238 670	166 389
Taxes	12 598	-
	599 095 \$	471 095 \$

Au 31 décembre 2022, les comptes clients sont présentés déduction faite d'une provision pour dépréciation de 73 468 \$ (2021 - 25 968 \$).

L'Autorité des marchés financiers tient le registre central des représentants; il facture et perçoit, pour le compte de la ChAD, les cotisations et les taxes applicables.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022		2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	315 565 \$	292 280 \$	23 285 \$	27 150 \$
Équipement informatique - plan TI	24 519	24 519	-	782
Équipement informatique	192 234	143 477	48 757	75 443
Améliorations locatives	21 310	7 103	14 207	21 310
	553 628 \$	467 379 \$	86 249 \$	124 685 \$

6. ACTIFS INCORPORELS

	2022	2021
	Valeur nette	Valeur nette
Cours en ligne	1 245 \$	3 734 \$
Gestion de la formation continue	17 789	71 174
Logiciels - plan TI	25 981	37 446
Développement - cours obligatoires	86 355	113 522
	131 370 \$	225 876 \$

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2022

7. CRÉDITEURS

	2022	2021
Fournisseurs	293 428 \$	97 683 \$
Salaires et vacances	201 475	293 308
Taxes	-	49 011
Frais courus	124 676	120 118
	619 579 \$	560 120 \$

8. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu d'un bail et de contrats de location-exploitation totalisent 1 720 168 \$ et les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2023	411 194 \$
2024	407 278 \$
2025	415 303 \$
2026	416 908 \$
2027	69 485 \$

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, la société a versé 50 918 \$ (2021 - 48 772 \$) à l'Autorité des marchés financiers à titre de frais de perception. Cette opération a eu lieu dans le cours normal des activités et est évaluée à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2021 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2022.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 décembre 2022 sont détaillés ci-après.

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2022

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs.

Risque de crédit

Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Risque de prix autre

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des fonds cotés en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022	2021
ANNEXE A - PRINCIPALES ACTIVITÉS		
Assurances	61 394 \$	55 073 \$
Charges locatives	544 682	296 461
Cotisations	24 578	30 734
Dépréciation des comptes clients	47 500	4 279
Entretien et location - équipement de bureau	147 075	136 630
Formation et gestion du personnel	146 576	48 829
Fournitures de bureau et papeterie	38 753	31 610
Frais d'administration	149 485	129 630
Frais de participation - événements	3 972	1 855
Frais de progiciel de gestion intégré (CRM)	92 417	-
Frais de publication	2 517	9 743
Frais de représentation et réunion	18 875	2 317
Publicité et promotion	100 412	123 950
Services professionnels	1 292 058	1 060 203
Site Web	26 868	17 243
Télécommunications	31 929	45 242
	2 729 091 \$	1 993 799 \$